

Pourquoi avoir mis en place la Dynamique Ville Santé au sein de la Ville de Charleroi?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise que le programme « Ville Santé » émane d'une volonté des mandataires politiques de faire de la Santé une préoccupation majeure au niveau communal. C'est pourquoi, en 1990, le bourgmestre a décidé d'implanter le label « Ville Santé » à Charleroi: label qui sera vraiment effectif en 2007 lors de la mise en place d'un mandataire politique ayant la santé dans ses attributions.

On entend, par SANTE globale, un état de complet bien-être physique mais également mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

En effet, elle se base sur l'accès aux déterminants de la santé que sont ***l'emploi, le logement, la culture, l'éducation, la mobilité, l'environnement, la sécurité, l'insertion sociale, l'urbanisme, l'aménagement du territoire...*** et concerne toute la population sans distinction de classe, de sexe, d'origine, de culture, d'éducation, ...

La Ville réunit dès lors une grande partie de ces compétences en un seul lieu permettant un travail transversal: le Service Santé, composé d'une coordinatrice et d'une employée, assure la coordination du label et du projet « Charleroi, Ville Santé ».

La dynamique « Ville santé » participe ainsi à l'amélioration de l'image de la Ville et apporte une plus-value indéniable sur deux points de vue.

Le premier concerne le point financier.

En effet, les actions menées dans le cadre de cette dynamique induisent une « économie de dépense », au delà d'une économie d'échelle soit dans la mise en place des actions, soit dans les répercussions que celles-ci peuvent avoir dans les dépenses communales, comme démontré dans les différents rapports d'activités.

Ex.: formation aux structures mutualistes et à l'accès aux soins de santé.

Cette formation a été organisée et dispensée par des cadres employés par les 6 principales mutualités de l'entité carolorégienne qui ont travaillé conjointement pour offrir gratuitement à plus de 130 travailleurs sociaux de la Ville et du CPAS une formation répondant à leurs besoins et actualisant les différents outils (législation, statuts, ...) proposés par l'INAMI pour permettre l'accès aux soins de santé.

Ex.: prise en charge financière des partenaires pour certains aspects de l'organisation d'évènements en lien avec la dynamique « Ville Santé » (colloque, forum, conférence de presse, ...)

Ex.: mise à disposition de personnel, de temps de travail, d'expertise, de moyen logistique ou administratif des partenaires pour le choix et la réalisation d'actions ciblées, pertinentes et efficaces sur le territoire carolorégien.

Cette dynamique permet également de dégager un effet démultiplicateur de l'investissement Ville (1€ investi par la Ville apporte entre 8 et 15€ par les partenaires impliqués dans une action) et de rechercher des co-financements extérieurs.

Ex.: dépistage précoce de la maladie d'Alzheimer (11.000€); carte de localisation des 157 points d'assistance médicale et sociale de 1ère ligne (8.000€); plan stratégique « Europe 2020 » (financement à venir); réponse aux appels à projets Fédération Wallonie-Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, etc.

Le deuxième concerne le point politique.

La dynamique « Ville Santé » a prouvé son efficacité en tant que lieu qui permet

- à tous les Echevins de prendre conscience, quelles que soient leurs compétences, qu'ils touchent à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de la population.
- de fédérer le secteur associatif pluridisciplinaire et intersectoriel
- de travailler sur les déterminants de la santé par des actions concertées et sans commune mesure par rapport à d'autres Villes (Liège, La Louvière, etc.) et permettre ainsi de réduire à long terme le développement de maladies évitables,
- de valoriser le travail en réseau original et caractéristique de Charleroi qui fait référence au sein de l'ASBL « Réseau Belge Francophone des Villes Santé ». La Ville de Charleroi en a assumé d'ailleurs la Vice Présidence pendant 6 ans,
- de donner une place à la médecine générale, à l'éducation permanente, à la participation citoyenne, ... (et à leurs besoins) dans les initiatives et politiques globales de Santé de la Ville.
- à la Ville de rencontrer des services ou institutions (mutuelles, médecins généralistes, etc.) qu'elle ne pourrait pas cotoyer par ailleurs,
- le cofinancement de projets touchant à des champs de compétence différents (social, santé, environnement, travail, ...),
- la concertation, la valorisation et le respect des diversités sociales et culturelles qui favorisent la mise en place d'initiatives collectives qui répondent aux objectifs globaux de la Ville et aux besoins de la population,